

**Date et lieu de la séance du Conseil d'établissement :**

11 octobre 2023  
École Pierre-Boucher  
18h30

Résolutions	Procès-verbaux
	<p><b>Étaient présents :</b></p> <p>Geneviève Bélanger, parent Audrey Duquette-Rousseau, parent Rachel Gagnon, technicienne au service de garde Marie-Claude Lafrance, enseignante Chantal Lavigne, enseignante Kimberly Quesada, parent substitut Kim Reinhardt, enseignante Stéphanie Ross, éducatrice au service de garde et soutien aux enseignantes Cyril Gambini, parent substitut Mathieu Giguère, parent André-Philippe Mallette, parent Miguel Vincent, parent</p> <p><b>Étaient absents :</b></p> <p>Aucun membre absent</p> <p><b>Participait également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Johanne Rousseau, directrice par intérim</li></ul>
	<p>Points figurant à l'ordre du jour envoyé.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Mot de bienvenue</li><li>2- Présentation de tous les membres</li><li>3- Adoption de l'ordre du jour du 11 octobre 2023</li><li>4- Déclaration de conflits d'intérêts et dénonciation (document à compléter)</li><li>5- Élections (postes de présidence, vice-présidence et secrétaire)</li><li>6- Comité de parents</li><li>7- Parole au public</li><li>8- Adoption du procès-verbal du 14 juin 2023</li><li>9- Suivi du procès-verbal du 14 juin 2023</li><li>10- État de la situation à l'école</li></ol>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p style="text-align: center;"><b><u>Points de décision</u></b></p> <p>11- Calendrier des rencontres 12- Règles de régie interne 13- Activités complémentaires (sorties et activités à l'école) 14- Frais chargé aux parents 2023-2024 15- Normes et modalités 2023-2024 16- Campagne de financement 17- Règles du service de garde 2023-2024 18- Activités parascolaires 2023-2024</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Points d'information</u></b></p> <p>19- Projet éducatif 20- Formation des membres (capsules)</p> <p>21- Varia</p>
	<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>Monsieur Mathieu Giguère, président sortant, et Mme Johanne Rousseau souhaitent la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement.</p>
	<p><b>2. Présentation de tous les membres</b></p> <p>Les membres du Conseil d'établissement se présentent.</p>
	<p><b>3. Adoption de l'ordre du jour du 11 octobre 2023</b></p> <p>Madame Geneviève Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour.</p>
	<p><b>4. Déclaration de conflits d'intérêts et dénonciation</b></p> <p>Les membres complètent la dénonciation de conflits d'intérêts écrite.</p>
	<p><b>5. Élections (postes de présidence, vice-présidence et secrétaire)</b></p> <p>Monsieur Mathieu Giguère est élu à titre de président du Conseil d'établissement.</p> <p>Monsieur André-Philippe Mallette est élu à titre de vice-président du Conseil d'établissement.</p>

Résolutions	Procès-verbaux
	Le secrétariat du Conseil d'établissement sera assuré à tour de rôle par les membres.
	<p style="text-align: center;"><b>6. Comité de parents</b></p> <p>Madame Geneviève Bélanger, membre au Comité de parents, fait le résumé de la dernière réunion du Comité de parents tenue le 5 octobre 2023. L'assemblée générale annuelle avait lieu au même moment. Les rôles et responsabilités du Comité de parents ont été expliqués. Le rapport annuel 2022-2023 a été déposé et les règles de régie interne ont été adoptées. Elle résume les modifications aux règles de régie interne. Les élections au comité exécutif du Comité de parents ont également été tenues.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>7. Parole au public</b></p> <p>Les parents présents ne souhaitent pas prendre la parole.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>8. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2023</b></p> <p>Madame Chantal Lavigne propose l'adoption du procès-verbal du 14 juin 2023.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>9. Suivi du procès-verbal du 14 juin 2023</b></p> <p>Madame Rousseau discute des campagnes de financement, notamment les Supers Recycleurs et le course-o-thon.</p> <p>Madame Rachel Gagnon fait le suivi de la rentrée progressive de la maternelle qui a débuté la deuxième journée d'école. Elle confirme que la rentrée progressive s'est bien déroulée et que le retrait de la première journée a été apprécié.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>10. État de la situation à l'école</b></p> <p>Madame Rousseau discute de l'état de la situation à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rentrée scolaire</b> : La rentrée scolaire qui s'est très bien déroulée. Elle résume les activités spéciales qui se sont déroulées en début d'année (activité mousse).</li> <li>• <b>Modélisation des comportements</b> : En date de lundi prochain, la remise de bracelets pour souligner les bons comportements reprendra. Une activité Wow pour récompenser les élèves sera organisée prochainement.</li> <li>• <b>Soutien en classe pour les enseignants</b> : L'école a reçu un budget pour rémunérer du personnel de soutien pour offrir un soutien en classe aux étudiants. Cette mesure a été déployée dans les classes récemment et cela aide beaucoup les enseignants.</li> </ul>

Résolutions	Procès-verbaux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Photo scolaire</b> : Le fournisseur était bien organisé et l'aide des parents bénévoles a été appréciée.</li> <li>• <b>Prise de présence</b> : La prise de présence se fait via le portail Mozaik par les enseignants.</li> </ul> <p>Le personnel enseignant souligne l'excellent travail de Madame Rousseau.</p> <p>Madame Rachel Gagnon discute d'un nouveau projet au service de garde : Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année vont organiser des activités pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année. Aussi, le mercredi, les 6<sup>e</sup> années auront un espace dédié pour relaxer.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>11. Calendrier des rencontres</b></p> <p>Le calendrier des rencontres est adopté par le Conseil d'établissement. Les secrétaires de réunion sont nommés pour chaque séance.</p>
CÉ-23-24-01	<p style="text-align: center;"><b>12. Règles de régie interne</b></p> <p>Madame Geneviève Bélanger suggère d'augmenter le nombre de membres parents substitués. Les membres se questionnent à savoir si cela relève du Conseil d'établissement.</p> <p>Après vérification, rien dans la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ou les règles de régie interne n'empêcherait d'augmenter le nombre de membres parents substitués à 5 membres. Cela doit être fait par l'assemblée de parents.</p> <p>Il est suggéré de présenter cette proposition à la prochaine assemblée de parents.</p> <p>Monsieur Miguel Vincent propose l'adoption des règles de régie interne.</p>
CÉ-23-24-02	<p style="text-align: center;"><b>13. Activités complémentaires (sorties et activités-écoles)</b></p> <p>Madame Rousseau présente la grille des activités complémentaires aux membres du Conseil d'établissement. Elle présente les différentes mesures gouvernementales existantes pour financer l'organisation de sorties et d'activités-écoles. L'équipe-école a fait un exercice afin de maximiser l'utilisation des mesures et diminuer la contribution des parents.</p> <p>Elle détaille les activités par groupe et les contributions demandées aux parents pour les activités. Certaines soumissions, notamment pour le transport, n'ont pas encore été obtenues, alors on peut prévoir une variation de quelques dollars pour les activités</p>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>concernées. Les montants demandés aux parents se situent entre 20 et 60\$ par enfant.</p> <p>Madame Rousseau présente ensuite quelques activités qui seront financées exclusivement via les mesures.</p> <p>Elle confirme qu'il reste des sommes disponibles dans les mesures pour financer des activités additionnelles durant l'année. Elles seront soumises au Conseil d'établissement en temps opportun. Le fonds à destination spéciale s'élève à 37 000\$ pour le moment.</p> <p>Les membres discutent de l'opportunité d'attribuer des sommes du fonds à destination spéciale pour financer les activités. Considérant que la contribution des parents n'est pas élevée cette année, il est convenu de conserver ces sommes pour des projets spéciaux ou pour des années futures si les mesures devaient être réduites. Si des situations particulières devaient se présenter, le Conseil d'établissement pourrait adopter une mesure d'aide pour assumer certains frais.</p> <p>Madame Kim Reinhardt propose l'adoption des activités complémentaires.</p>
CÉ-23-24-03	<p style="text-align: center;"><b>14. Frais chargé aux parents 2023-2024</b></p> <p>Madame Rousseau présente les frais chargés aux parents pour le matériel.</p> <p>Madame Geneviève Bélanger propose l'adoption des frais chargés aux parents.</p>
CÉ-23-24-04	<p style="text-align: center;"><b>15. Normes et modalités 2023-2024</b></p> <p>Madame Rousseau présente les normes et modalités 2023-2024 (trois documents, un par cycle). Elle résume les normes et modalités 2023-2024. Ces documents seront déposés sur le site internet de l'école au plus tard le 15 octobre. Elle ajoute que les instructions annuelles du ministère de l'Éducation n'ont pas encore été reçues, alors certains éléments pourraient devoir être modifiés à la suite de la réception des instructions annuelles.</p> <p>Madame Audrey Duquette-Rousseau propose l'adoption des normes et modalités 2023-2023.</p>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p style="text-align: center;"><b>16. Campagne de financement</b></p> <p>Madame Rousseau résume les campagnes de financement : 1) Super Recycleurs (2 fois), 2) le Course-o-thon et 3) Campagne de financement Leucan (Halloween).</p> <p>Elle demande aux membres si d'autres campagnes de financement devraient être explorées. Les membres sont d'avis qu'il n'y a pas de besoin pour le moment.</p>
CÉ-23-24-05	<p style="text-align: center;"><b>17. Règles du service de garde 2023-2024</b></p> <p>Madame Rachel Gagnon souligne que la seule modification des règles du service de garde est l'augmentation des frais (qui sont déterminés par le Centre de services scolaire). Elle résume certains points des règles du service de garde.</p> <p>Monsieur André-Philippe Mallette propose l'adoption des règles de service de garde 2023-2024.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>18. Activités parascolaires 2023-2024</b></p> <p>Madame Rousseau explique que l'enseignante de musique souhaite proposer une activité parascolaire aux élèves de 3<sup>e</sup> cycle (initiation au violon). Elle souhaite avoir deux groupes. Aucuns frais ne seraient facturés par l'enseignante. Il y aurait des frais aux parents pour la location des violons.</p> <p>Les membres discutent de cette possibilité et sont en accord avec cette initiative.</p> <p>Les membres explorent la possibilité d'organiser d'autres activités parascolaires à l'école. Cela serait possible sur l'heure du dîner. Il y a suffisamment de locaux cette année.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>19. Projet éducatif</b></p> <p>Madame Rousseau rappelle les prochaines dates dans ce dossier. Le projet éducatif doit être transmis à la directrice générale adjointe pour révision au plus tard le 30 novembre 2023. Le projet éducatif est bien avancé à ce jour. Le comité qui s'occupe de ce projet se réunira à quelques reprises d'ici cette date pour compléter l'exercice. Le projet éducatif sera présenté pour information au Conseil d'établissement à la prochaine rencontre. Il sera ensuite révisé par la directrice générale adjointe et corrigé. Il sera présenté pour adoption au Conseil d'établissement lors de la réunion de janvier.</p>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>Les dates des prochaines rencontres du comité éducatif seront transmises aux autres parents s'ils souhaitent se joindre pour participer à l'élaboration du document.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>20. Formation des membres (capsules)</b></p> <p>Monsieur Mathieu Giguère présente la formation des membres et invite les membres à suivre ces formations. Il s'agit d'une obligation pour les membres de se former.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>21. Varia</b></p> <p>Madame Rousseau effectue quelques suivis des questions des parents lors de la dernière assemblée de parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Classe extérieure</b> : Selon le Centre de services, aucun nouveau projet ne pourra être présenté pour obtenir une subvention du ministère considérant les nombreuses demandes reçues l'année dernière. Le démarrage du projet n'aurait pas lieu à court terme.</li> <li>• <b>Utilisation de la télévision</b> : Des vérifications seront effectuées avec l'équipe-école.</li> <li>• <b>Cabanon</b> : Des démarches seront entreprises prochainement avec la Ville.</li> <li>• <b>Poubelle extérieure</b> : Elle appartient à la Ville. Des suivis doivent être effectués avec la Ville à cet égard.</li> <li>• <b>Réfection de la Cour</b> : Ce projet ne démarrerait pas pour le moment. Il pourrait être inclus dans un projet porteur incluant la classe extérieure.</li> </ul> <p>Le cabanon est le projet prioritaire pour le moment comme convenu par le Conseil d'établissement 2023. Ce projet inclura aussi du mobilier sportif qui sera subventionné par une mesure.</p> <p>L'équipe-école travaille aussi très fort sur le projet éducatif pour le moment.</p> <p>Les membres du Conseil d'établissement discutent du projet de classe extérieure. Madame Rousseau explique les démarches qui devraient être entreprises. L'équipe-école confirme qu'une consultation avait eu lieu l'année dernière pilotée par Madame Gervais. Cette dernière devait continuer ce projet cette année. L'équipe-école n'a pas de temps à l'heure actuelle à consacrer à ce projet. Il est convenu d'attendre le retour de Madame Gervais pour continuer ce projet en 2024. Il est convenu que les démarches suivantes seraient entreprises dans l'intervalle :</p>

Province de Québec  
Centre de service scolaire des Patriotes  
École Pierre-Boucher

Résolutions	Procès-verbaux
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communication avec la responsable des ressources matérielles du Centre de services pour discuter du projet à venir et vérifier les disponibilités en 2024.</li><li>- Obtenir un document d'information sur le calendrier de réalisation du projet d'une autre école ayant déjà réalisé un tel projet.</li></ul>
	<p>22. Levée de la rencontre à 20h47.</p> <hr/> <p>Mathieu Giguère, Président</p> <p>Madame Johanne Rousseau, Directrice par intérim</p>